

Vieux-Québec L'avenir se joue

Louis Germain

Number 128, Spring 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/64371ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Germain, L. (2011). Vieux-Québec : l'avenir se joue. *Continuité*, (128), 48–49.



VIEUX-QUÉBEC L'AVENIR SE JOUE



Photo : Luc-Antoine Couturier



Photo : Brigitte Boudreault, Zoom Création

Les États généraux du Vieux-Québec, qui se sont clôturés en octobre 2010, ont conduit à la rédaction d'un document qui guidera l'évolution du quartier dans un futur rapproché. Incursion au cœur de la Déclaration de principes.

par Louis Germain

Le théâtre, c'est le Vieux-Québec; la pièce qu'on y jouera, l'avenir du théâtre lui-même. Le synopsis, c'est la Déclaration de principes adoptée le 29 octobre 2010, jour de la clôture des États généraux du Vieux-Québec, après deux ans de travaux. Le scénario, qu'il faut maintenant écrire, ce sont les plans d'action et les dialogues de tous les acteurs de ce quartier historique, de l'administration municipale aux résidents, en passant par les institutions et les associations de gens d'affaires, sans oublier le gouvernement du Québec. Tous sont venus exposer leurs préoccupations quant aux enjeux de la vie dans le Vieux-Québec. Ils sont aussi venus écouter. La Déclaration de principes précise les paramètres selon

lesquels le Vieux-Québec devrait évoluer au cours des 30 prochaines années pour qu'il demeure celui qu'on veut et non celui dont on se souviendra avec regret.

DES PRINCIPES PRATIQUES

Bien qu'elle fasse écho aux préoccupations quotidiennes des gens du Vieux-Québec, la Déclaration respecte les grands principes du développement durable reconnus à l'échelle mondiale. Elle s'inscrit dans les courants les plus novateurs, reposant sur les notions de patrimoine matériel et immatériel, de mobilité et de tourisme durable. Elle tient compte également des besoins des générations futures, s'appuyant à la fois sur une approche globale de la vie du quartier et sur une approche à long terme de son développement.

Les principes adoptés montrent une volonté d'assurer l'équilibre entre conservation et développement. Finie l'ère où la sauvegarde des quartiers historiques rimait avec muséification des lieux. Le caractère vivant du quartier est primordial. C'est pourquoi la Déclaration marie la conservation du patrimoine (principe n° 1) et l'esprit contemporain des nouvelles interventions dans l'espace urbain (principe n° 2). Le patrimoine n'est pas figé. Il est un projet en constante redéfinition.

La Déclaration de principes affirme un parti pris pour les personnes. Elle établit carrément que les décisions concernant le Vieux-Québec doivent être prises en tenant compte des besoins de ses principaux usagers. Ce ne sont ni les vieilles pierres ni les considérations économiques qui sont

établies comme principaux critères de décision, mais bel et bien les besoins des gens qui donnent vie à ce quartier: les résidents, les commerçants, les travailleurs qui y passent le plus clair de leur temps, les élèves, les responsables institutionnels, bref, ceux qui en sont les usagers quotidiens, mais aussi les visiteurs et les touristes, dont la contribution à la vie du quartier est ici reconnue. Cela dit, la Déclaration n'est pas neutre. Son libellé établit des priorités, mettant au premier rang les besoins des résidents, en insistant sur la priorité à donner à l'habitation, puis aux usagers quotidiens. Les activités festives et l'offre touristique, commerciale et institutionnelle sont soumises à cette priorisation. Les États généraux incarnent la nouvelle conception de la



Dans la Déclaration de principes, l'importance des gens qui donnent vie au quartier l'emporte sur celle des vieilles pierres.

Photo : Luc-Antoine Couturier

gouvernance des sociétés. Désormais, même si la décision appartient toujours aux élus, les décisions politiques ne peuvent plus être élaborées en vase clos. Elles seront de plus en plus façonnées non seulement par des élus, des experts et des parties prenantes, mais aussi par les citoyens dans des processus ouverts et participatifs.

À cet égard, les États généraux peuvent être présentés comme exemplaires. L'initiative est venue d'un comité de citoyens et non pas d'une instance politique ou administrative. Elle a été ouverte à toutes les catégories d'usagers du quartier. Sa planification s'est fondée sur une information exhaustive et rigoureuse, résultat de deux ans de recherches. Elle a inclus la consultation d'experts, de décideurs et de parties prenantes. Elle a encouragé tous ceux qui le désiraient à participer aux délibérations. Puis elle a engendré des résultats concrets et rassembleurs.

Non seulement les États généraux ont-ils mené à l'adoption d'une Déclaration de principes consensuelle, mais celle-ci a ouvert des pistes d'action concrètes, généré des idées immédiatement traduisibles en programmes, en politiques publiques, en initiatives commerciales ou citoyennes.

Les États généraux ont fait naître de nouvelles collaborations entre divers intervenants du Vieux-Québec. L'exercice a suscité chez les responsables institutionnels une volonté de travailler ensemble sur une base régulière pour le bien du quartier. Ce rôle accru de la société civile dans la gouvernance est exprimé par le principe n° 7 de la Déclaration.

Les États généraux se présentent non comme l'aboutissement mais comme le début de quelque chose. On n'organise pas des États généraux tous les jours. Il importe maintenant que les associations existantes et celles en devenir veillent à ce

que le travail se poursuive. Chacun est le gardien des principes adoptés. Le dialogue créé par les États généraux doit devenir permanent.

ÉCRIRE LE PREMIER ACTE

Dans le premier acte d'une pièce de théâtre, on campe les personnages, on établit leur dynamique. Concrètement, le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) doit maintenant rencontrer tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de la Déclaration – le synopsis – et les inciter à l'entériner officiellement, de sorte que les huit principes qui la composent deviennent la toile de fond de toute leur planification. C'est là le défi qui se pose au CCVQ. Instaurer une culture dans le milieu, à partir de ces principes. Puis il faudra écrire le deuxième acte, où les plans d'action de chacun s'édifieront

La dernière phase des États généraux a réuni plusieurs participants soucieux de l'avenir du quartier.

Photo : Brigitte Boudreault, Zoom Création



de façon concertée. Les acteurs choisiront peut-être de se doter d'un mécanisme, d'un espace d'échanges pour assurer cette concertation. Ensemble, les acteurs formeront une petite communauté, la « société civile » du Vieux-Québec.

Ouverte au dialogue, la Ville de Québec misera sur les personnes et réservera une place importante à cette société civile. Promotrice d'un esprit contemporain et accordant la priorité aux gens qui donnent vie au quartier, elle aura pour rôle de protéger le patrimoine, mais un patrimoine vivant et habité, un patrimoine-projet. Et bien sûr, suivra le troisième acte...

Louis Germain est président du Comité des citoyens du Vieux-Québec.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour prendre connaissance de la Déclaration de principes, rendez-vous sur le site du Comité des citoyens du Vieux-Québec, initiateur et organisateur des États généraux, au www.ccvq.org.